



Séance intercommunale du 25 juin 2020

Présidence :	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
Présents :	Gavillet Nicolas	Delley-Portalban
	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Guinnard Sébastien	Gletterens
	Leuenberger Nicolas	Gletterens
Excusés :	Savoy Nicolas, Folly Bruno	
Absents :	Perriard J.-François, Schuwey Nicolas	
Lieu :	Bureau communal, Gletterens	

Objet du jour

1. Salutations
2. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2019
3. Présentation des comptes de l'exercice 2019
 - Fonctionnement
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation
4. Informations et divers

Point 1 – Ouverture de l'assemblée

M. Chambettaz salue cordialement les délégués de l'Association. L'assemblée a été convoquée conformément à la loi en vigueur par invitation personnelle adressée aux délégués et par insertion dans la Feuille Officielle.

Séance intercommunale du 25 juin 2020

M. Chambettaz procède à la présentation de l'ordre du jour approuvé, à l'unanimité, par les délégués présents.

Point 2 – Approbation du procès-verbal

Les délégués ayant consulté le procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2019 l'approuvent à l'unanimité, sans objection.

Point 3 – Présentation des comptes de l'exercice 2019

Présentation des comptes qui se soldent par une charge totale s'élevant à Fr. 463'629.76. La participation des communes membres s'élève à Fr. 441'123.36

Quelques précisions sont fournies :

- 710.315.00 La dépense concerne le changement des pompes soit Fr. 20'000.00
- 710.318.03 Les travaux relatifs à la régionalisation débuteront en 2020.
- 710.313.03 Le dépassement se rapporte aux frais supplémentaires concernant les évacuations à la déchetterie communale, pour un montant s'élevant à Fr. 6'300.00

Approbation des comptes

M. Bongard donne lecture du rapport de la Fiduciaire Fiduconsult SA. L'opinion d'audit confirme que les comptes de l'exercice 2019 sont conformes à la loi ainsi qu'au règlement d'exécution de la loi sur les communes. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Les délégués, sans objection, approuvent les comptes de l'exercice 2019.

Point 4 – Informations et divers

M. Chambettaz fait part que le contrôle des bâtiments a pris du retard dû par la situation du Covid. Il relève que le contrôle et principalement les travaux de mise en conformité sont importants dans le cadre de notre association à la nouvelle STEP régionale. Dans les frais d'exploitation, les m3 des eaux sortis de la station de pompage seront pris en compte.

Le calcul à ce jour donne un chiffre de 3'460 EH. La question de l'amortissement des STAP existantes s'est discutée au COPIL et une majorité s'est plutôt prononcée pour la non reprise des dettes. Les charges, la dette finale y compris des travaux de démontage, devront être remboursés par les taxes EU selon le procédé "pollueur – payeur".

L'Association fera opposition à la modification du plan d'affectation des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel (PAC) pour assurer l'accès à la STAP située à Gletterens, l'entretien des équipements, le prolongement du collecteur intercommunal et la création d'une STAP dans le secteur de la route du Canada avec inscription au Registre Foncier.

Séance intercommunale du 25 juin 2020

M. Cotting relève qu'il serait judicieux de demander une servitude pour cette conduite, hors opposition.

M. Cotting confirme que les conventions ont été signées par toutes les communes et que le pot commun a été accepté.

L'idée de la nouvelle Association serait de prendre toutes les conduites existantes entre les villages, reste à savoir si elles seront données ou financées.

Le projet des statuts, en examen, sera envoyé dans les services des deux cantons. Ces statuts devront être validés par les délégués.

M. Cotting précise que le problème réside quant au choix de l'emplacement du site. Il semblerait que le site envisagé à Avenches ne soit pas soutenu par le canton de Vaud (monuments historiques), sinon un site proposé près de l'usine Nespresso. Ceci reste à voir !

Le site le plus envisageable serait à St-Aubin mais le service de l'économie du canton de Fribourg est plutôt réticent ; par contre le SeN serait assez favorable. Il reste une différence dans les négociations entre les droits vaudois et fribourgeois.

Plus aucune question n'étant posée, M. Chambettaz lève l'assemblée et adresse ses remerciements aux membres du comité de direction, aux délégués, à la secrétaire et à Monsieur Cotting.

Prochaine rencontre : à définir


Au nom de l'Association intercommunale

La secrétaire



J. Martin

Le Président



Ed. Chambettaz